

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 JUIN 2025**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à neuf heures, les membres du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire se sont réunis au siège social, 18, quai de la Rapée à Paris 12^e.

Étaient présents :

Mme	Isabelle	GRATIAN	Président
MM.	Stève	GENTILI	Vice-Président Délégué
	François	MARTINEAU	Vice-Président
	Bruno	BLANDIN	Administrateur, Secrétaire du Conseil
	Benoit	BAS	Administrateur, Secrétaire adjoint
	Gérard	KUSTER	Administrateur, Secrétaire adjoint
	Cyril	BARTH	Administrateur
Mmes	Camille	BOUGON	Administrateur
	Nathalie	BRIOT	Administrateur
	Nadine	CALVES	Administrateur
M.	Pascal	DROUHAUD	Administrateur
Mme	Laurence	DUGELAY	Administrateur représentant les salariés
M.	Bruno	GIORGIANI	Administrateur
Mme	Patricia	LEWIN	Administrateur
M.	Pascal	MARTIN DE FREMONT	Administrateur représentant les salariés
Mme	Isabelle	PASTORET	Administrateur
MM.	Raphaël	POCHET	Administrateur
	Laurent	RONIS LE MOAL	Administrateur
Mme	Leïla	TURKI	Administrateur

Était excusée :

Mme	Anne	BAY	Administrateur
-----	------	-----	----------------

Les administrateurs susnommés forment la totalité du Conseil en exercice. Madame le Président constate que, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistaient également à la séance :

MM.	Jean-Paul	JULIA	Directeur Général
	Baltasar	GONZALEZ-COLLADO	Directeur général adjoint
Mme	Estelle	GILLES	Directrice Vie juridique et gouvernance
M.	Stéphane	QUENNET	Représentant du CSEC

Étaient excusés :

Mme	Simone	de OLIVEIRA	Directrice Générale Adjointe
M.	Édouard	DELMON	Délégué BPCE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025
2. Agrément des nouveaux sociétaires et information sur le franchissement du plafond de détention
3. Projet de croissance externe (projet Rodin)
4. Opérations sur le capital de la Banque pour le Commerce Extérieur Lao Public (BCEL) et de la Banque Franco-Lao (BFL)
5. Projet « Transferts d'argent Pacifique »
6. Projet AFD
7. Évolution de la participation minoritaire dans Signaturit
8. Actualités et résultats commerciaux à fin mai 2025
9. Résultats financiers à fin mai 2025
10. Prévisions d'atterrissage du Groupe BRED à fin juin et à fin décembre 2025
11. Projet d'augmentation de capital de la BRED
12. Compte-rendu des travaux des deux dernières séances du Comité des risques
13. Revue annuelle des politiques et procédures :
 - Politique d'investissement
 - Politique de gestion de bilan
 - Politique de gestion du risque de taux
 - Politique des risques financiers
 - Politique de risques opérationnels du Groupe BRED
14. Charte de contrôle interne du Groupe BRED
15. Approbation du rapport Pilier 3
16. Remise des tableaux de bord trimestriels à fin mars 2025 incluant l'état de suivi du dispositif d'appétence aux risques – Focus sur les risques de bilan
17. Cartographie consolidée des risques du Groupe BRED à fin mars 2025
18. Rapport annuel de conformité AMF

* * *

[...]

11. Projet d'augmentation de capital de la BRED

Madame le Président indique qu'il est proposé de réaliser une nouvelle augmentation de capital en faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2024.

Sur invitation de Madame le Président, Estelle GILLES présente les modalités de cette opération :

Augmentation de capital en numéraire

Le capital sera augmenté de 15 094 925,44 €, par émission au pair de 1 418 696 parts sociales nouvelles de 10,64 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de 1 part nouvelle pour 130 parts actuellement détenues. Afin d'élargir la base sociétale, il ne sera pas prévu de droit préférentiel de souscription à titre réductible pour les sociétaires actuels.

Les parts sociales qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible pourront être souscrites par des sociétaires ou par des personnes qui ne le sont pas encore mais qui remplissent les conditions pour le

devenir. Ces parts leur seront attribuées au prorata de leur demande par rapport au nombre global de parts demandées par l'ensemble de ces personnes.

Les parts sociales étant proposées à la souscription par « offre au public », un prospectus sera établi et soumis à l'approbation de l'AMF.

La souscription sera ouverte du lundi 22 septembre au samedi 6 décembre 2025, sous réserve de l'approbation de l'AMF et de la publication du prospectus sur les sites internet de l'AMF et de la BRED.

Les souscriptions et versements pourront être effectués par tous les canaux commerciaux de la BRED. Les souscriptions seront déposées à la BRED, qui établira le certificat de dépôt des fonds.

Les parts sociales nouvelles porteront jouissance du jour du débit en compte, soit le 17 décembre 2025. Elles seront, par ailleurs, soumises, au même titre que les parts anciennes, à toutes les dispositions des statuts.

Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ne serait pas intégralement souscrite, le Conseil d'administration pourra limiter le montant des souscriptions au montant des souscriptions recueillies, dès lors que celles-ci dépasseront 75 % du montant fixé initialement.

Incorporation de réserves

Sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation en numéraire, le capital sera ensuite augmenté par incorporation de réserves pour élever le nominal des parts sociales anciennes et nouvelles de 10,64 € à 10,70 €, soit un montant de 11 150 955,66 €, prélevé sur les réserves libres.

Au terme de cette présentation, le Conseil approuve cette double augmentation de capital, dans l'ensemble des modalités présentées, sous réserve de l'accord de BPCE et du recueil du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus d'émission.

Le Conseil d'administration arrête le texte du rapport du Conseil relatif à l'utilisation de la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital, établi en application de l'article L.225-129-5 du Code de commerce.

Il donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de modifier, le cas échéant, les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, ainsi que les caractéristiques des parts sociales à émettre en fonction, notamment, des commentaires de l'Autorité des Marchés Financiers ou de BPCE.

[...]

Extrait certifié conforme,
À Paris, le 2 juillet 2025



Isabelle GRATIANT
Président du Conseil d'administration